

LA FORCE DE L'ÂGE

VOLUME 24 | NUMÉRO 01 | AQDR | AUTOMNE 2017

**BIEN VIVRE
POUR MIEUX
VIEILLIR**
UNE ÉDITION
SPÉCIALE SUR
LES DROITS DES
PERSONNES
ÂÎNÉES



AQDR

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) est un organisme sans but lucratif qui, depuis plus de 35 ans, se consacre à la défense collective des droits des personnes âgées. Forte de ses 25 000 membres, l'Association se distingue par son implication au Québec grâce au travail de ses 42 sections dynamiques et dévouées à la cause. L'AQDR canalise l'ensemble des revendications des personnes âgées de la province et les soumet, en leur nom, aux instances appropriées.

L'AQDR a pour mission la défense collective, la protection et la promotion des droits des personnes âgées retraitées et préretraitées. Elle porte leur voix sur la place publique, représente leurs droits et agit comme moteur de changement pour l'amélioration de leur qualité de vie.

L'AQDR est fière de présenter son *Cahier des revendications* à tous les intervenants gouvernementaux et sociaux, aux groupes de personnes âgées, à ses collaborateurs et surtout à ses membres qui ont contribué à mettre à jour la réalité des personnes âgées grâce à leurs réflexions.

La Force de l'âge est un magazine publié une fois par année et distribué aux membres des 42 sections de l'AQDR. Cette édition spéciale est entièrement consacrée au *Cahier des revendications du Mouvement AQDR*.

La reproduction partielle ou totale est permise à la condition d'en mentionner la source. La forme masculine est utilisée pour alléger le texte.

Éditeur
AQDR

Responsable de la production
Lyne Baillargeon

Comité de rédaction
Judith Gagnon, responsable
Jean Carette
Claude Godbout
Émilie Goulet
Réjean Goulet
Samuel Labrecque
Nicole Laveau
Carole Rivard Lacroix

Rédactrice externe
Marie-Josée Dupuis

Comité de révision
Carole Rivard Lacroix, responsable
Lyne Baillargeon
Anne Falcimaigne
Judith Gagnon
Samuel Labrecque
Francis Lefebvre
Serge Séguin

Conception graphique
David&Goliath® Communication-Marketing

Coordonnées
7105, rue Saint-Hubert, bureau 304
Montréal (Québec) H2S 2N1
Téléphone 514 935-1551 | 1 877 935-1551
info@aqdr.org | aqdr.org

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0833-871X (imprimé)
ISSN 2560-9106 (en ligne)

La Force de l'âge est tiré à 8 050 exemplaires et imprimé sur du papier recyclé pour réduire son empreinte écologique. L'édition électronique est distribuée aux 12 000 membres branchés de l'AQDR, aux intervenants gouvernementaux et sociaux ainsi qu'à ses partenaires.



4 Une vaste consultation
du Mouvement AQDR

6 **Droit 01**
Revenu décent

8 **Droit 02**
Logement convenable

10 **Droit 03**
Services à domicile
accessibles et de qualité

12 **Droit 04**
Services sociaux et de
santé publics de qualité

14 **Droit 05**
Offre de transport collectif
accessible et abordable

16 **Droit 06**
Milieu de vie sécuritaire

18 **Droit 07**
Participation sociale
et citoyenne à part entière

20 **Droit 08**
Plein accès au marché
de l'emploi et à la
conciliation travail-retraite

22 **Droit 09**
Accès à l'éducation et à la
formation culturelle

24 **Droit 10**
Environnement sain
et respectueux de la
biodiversité

Les personnes âgées sont une force d'avenir. Elles ont la sagesse de leur expérience de vie et contribuent toujours activement à la société sur les plans économique, politique, social et culturel. De plus, elles transmettent leur savoir-faire et leur savoir-être aux autres générations.

Les membres de l'AQDR veulent faire la différence. Ces personnes ont à cœur de s'impliquer dans la société et de participer à la vie démocratique. Elles ont le besoin de s'exprimer et d'être entendues des décideurs pour faire respecter leurs droits et ceux de toutes les personnes âgées. Elles veulent faire connaître leurs idées sur la façon d'améliorer leur qualité de vie.

C'est pour mieux comprendre les problèmes vécus par les personnes âgées et pour y proposer des solutions concrètes que l'AQDR a entrepris un vaste processus de réflexion et de consultation en 2016. L'AQDR a fait appel à des experts externes des différents domaines de vie et à des travailleurs sociaux impliqués dans le milieu. Elle a donné une voix aux personnes âgées en consultant ses membres des différentes régions du Québec et le grand public. Cet exercice a permis de définir 4 enjeux et 10 droits qui couvrent l'essentiel des besoins de la population âgée pour les prochaines années.

Issu de cette réflexion, ce document présente les problèmes et propose des solutions à apporter pour que les personnes âgées puissent bien vivre et mieux vieillir en société. Il s'insère dans le cadre des travaux du gouvernement pour le renouvellement de sa politique *Viellir et vivre ensemble chez soi, dans sa communauté, au Québec*.

Les consultations menées par l'AQDR en 2016 ont permis d'identifier 4 grands enjeux qui doivent se trouver au centre de toute démarche visant à améliorer la qualité de vie des personnes âgées. Ces grands thèmes d'action se subdivisent en 10 droits qui sont le fondement des revendications présentées dans ce Cahier.

Février 2016

Identification de 4 enjeux et 10 droits par un comité d'experts

Juin 2016

Validation des droits par les membres lors de l'Assemblée générale annuelle

Septembre 2016

Consultation des 42 sections de l'AQDR sur leurs réalités régionales et locales

Octobre 2016

Consultation en plénière lors de l'Assemblée des présidentes et présidents sur les réalités régionales et locales

Automne 2016

Consultations ponctuelles auprès de travailleurs sociaux, d'organismes du milieu, du public et de personnes âgées non membres

Enjeu 01

PRÉVENIR LA PAUVRETÉ Notre mission vise à situer le bien-être des personnes âgées parmi les plus hautes priorités sociales et gouvernementales dans le but de réduire les inégalités, plus particulièrement chez les femmes âgées. L'AQDR revendique un revenu décent.

Enjeu 02

ASSURER UNE QUALITÉ DE VIE Le bien-être est lié à plusieurs facteurs, dont la santé physique et psychologique. L'AQDR revendique un logement convenable, des services à domicile accessibles, des services sociaux et de santé publics de qualité, une offre de transport accessible et abordable et un milieu de vie sécuritaire.

Enjeu 03

FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE Pour assurer une vie pleine et entière aux personnes âgées, il est primordial de valoriser leur capacité de contribuer à la société. L'AQDR revendique une participation sociale et citoyenne à part entière, le plein accès au marché de l'emploi et à la conciliation travail-retraite, ainsi que l'accès à l'éducation et à la culture.

Enjeu 04

S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE La protection de l'environnement représente une question de justice intergénérationnelle. Les gouvernements, le secteur privé et les citoyens doivent adopter des pratiques et des politiques cohérentes avec les principes du développement durable. L'AQDR revendique un environnement sain et respectueux de la biodiversité.

**ENJEU 01 :
PRÉVENIR
LA PAUVRETÉ**

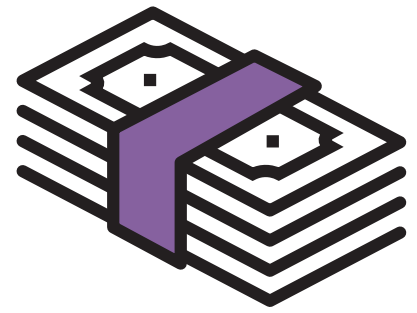
**DROIT 01 :
LE DROIT
À UN REVENU
DÉCENT**

Vivre et vieillir dans la dignité repose d'abord sur des revenus décents, c'est-à-dire des revenus qui atteignent et dépassent le seuil de faible revenu. En 2016, une personne vivant seule devait disposer de 24 460 \$ (avant impôts) pour atteindre ce seuil. Un revenu décent est de la première importance en raison de son impact sur plusieurs aspects de la vie des personnes âgées (logement, transport, alimentation, loisir, etc.).



Le saviez-vous?

- En 2011, le tiers des personnes âgées vivant seules, majoritairement des femmes, vivaient sous le seuil de faible revenu.
- En 2011, 1,9 million de travailleurs québécois ne participaient à aucun régime collectif, soit près de la moitié de tous les travailleurs.
- Les personnes ayant le plus de difficulté à atteindre un taux de remplacement de leur revenu de 60% au moment de la retraite (65 ans) sont les personnes seules et les familles ayant des revenus moyens, car c'est pour elles que les régimes publics sont les moins généreux.



Les problèmes

De nombreuses personnes sont susceptibles de vivre la précarité économique à leur retraite.

En effet, plusieurs personnes âgées ont pour seule source de revenu la pension de Sécurité de la vieillesse (PSV), le Supplément de revenu garanti (SRG) et le Régime des rentes du Québec (RRQ) puisqu'elles n'ont pas de fonds de pension ou de rentes de retraite privées. D'où la nécessité de bonifier le SRG pour que ces personnes atteignent le seuil de faible revenu.

De plus, les personnes âgées voient leur pouvoir d'achat s'éroder progressivement lorsque les revenus de leurs régimes de retraite ne sont pas suffisamment indexés au coût de la vie.

Avoir de faibles revenus à la retraite entraîne d'importantes conséquences pour les personnes âgées.

Les personnes âgées touchées doivent couper dans leurs besoins essentiels et négliger des services nécessaires à leur santé et à leur qualité de vie. Il en résulte de la malnutrition, une accentuation des problèmes de santé, une baisse de l'estime de soi, une diminution de la participation sociale et de l'isolement. Ces conséquences sont dramatiques pour les personnes touchées et pour la société.

De plus en plus de personnes âgées sont forcées de retourner sur le marché du travail parce qu'elles manquent d'argent.

Cette transition ne se fait pas toujours facilement. Le secteur de l'emploi leur est souvent peu favorable puisque les emplois disponibles sont majoritairement dans le domaine des services et plusieurs personnes âgées n'ont pas la formation requise pour les occuper. Les employeurs ne sont donc pas toujours ouverts à l'idée de les embaucher.

Plusieurs personnes connaissent mal les conséquences des choix qu'elles font au sujet de la retraite. Le manque d'information et une méconnaissance de la fiscalité peuvent priver les personnes âgées de certains avantages auxquels elles ont droit.

On estime que 15 à 20% des personnes ayant droit au SRG ne le recevaient pas en 2015. De plus, la complexité des démarches à effectuer et des formulaires à remplir nécessite fréquemment un accompagnement personnalisé, qui est souvent absent.

Les solutions

1. **Garantir un revenu de retraite atteignant minimalement le seuil de faible revenu pour toutes les personnes retraitées par une amélioration des régimes publics.**
2. **Bonifier le Régime de rentes du Québec (RRQ) pour atteindre graduellement 40% du revenu cotisé et hausser à 75 000 \$ par an le maximum des gains admissibles.**
3. **Hausser d'au moins 15 % le Supplément de revenu garanti (SRG) et en améliorer les paramètres de calcul afin d'éviter, suite à la bonification éventuelle du RRQ, de pénaliser les personnes retraitées ayant les plus faibles revenus.**
4. **Exiger des agences gouvernementales responsables de mieux informer les personnes préretraitées et retraitées des conséquences des choix qui s'offrent à elles.**
5. **Demander aux gouvernements fédéral et provincial de prévoir des mesures d'accompagnement en utilisant un réseau de points de service régionaux et locaux, ainsi qu'en finançant davantage les organismes communautaires qui peuvent aider les personnes âgées.**
6. **Conserver les crédits d'impôt qui permettent aux personnes âgées de 65 ans et plus d'obtenir des déductions fiscales intéressantes.**
7. **Accorder aux fonds de pension des employés le statut de créances prioritaires, soit le même statut que les comptes de retraite immobilisés, pour empêcher les entreprises privées ou les industries de les utiliser en cas de faillite.**

ENJEU 02 :
ASSURER
UNE QUALITÉ
DE VIE

DROIT 02 :
LE DROIT
À UN LOGEMENT
CONVENABLE

Un logement convenable est un lieu de résidence propre, salubre, en bon état, bien chauffé et sécuritaire. Les logements convenables sont de plus en plus rares et leur coût est en augmentation dans les grands centres urbains et les plus petites villes. Plusieurs programmes gouvernementaux peuvent en faciliter l'accès, mais de nombreuses lacunes empêchent les personnes âgées d'en tirer le plein potentiel.

Le saviez-vous?

- Le coût d'un logement convenable devrait être inférieur à 30 % des revenus déclarés à l'impôt. Or, en 2011, c'était 39 % des personnes âgées de 65 à 74 ans et 51 % de celles âgées de plus de 75 ans qui dépassaient ce seuil.
- Recevoir l'aide financière en vue de l'adaptation de son domicile pour répondre aux besoins du vieillissement chez soi peut prendre jusqu'à 2 ans.
- Le crédit d'impôt pour maintien à domicile n'est accessible qu'à partir de 70 ans et varie en fonction de l'état de santé et du type de résidence.

Les problèmes

Il existe une pénurie de divers types de logements publics et privés adéquats pour les personnes âgées. Les petits logements abordables et sécuritaires pour les femmes à faible revenu, les logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite et les logements intergénérationnels sont une rareté. C'est aussi le cas des logements sociaux, soit les habitations à loyer modique (HLM), les coopératives d'habitation (COOP) et les organismes sans but lucratif (OSBL). En raison du manque de logements convenables, certaines personnes âgées doivent quitter leur milieu pour y avoir accès. Elles risquent alors de se sentir déracinées, ce qui peut mener à de la solitude, de l'isolement et à une réduction importante de leur qualité de vie.

Le manque d'information sur les programmes gouvernementaux limite l'accès à un logement convenable. Les divers programmes d'accès au logement pour les personnes à faible revenu (comme l'Allocation-logement et le Supplément au loyer) et de maintien à domicile (comme le crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés et le Programme d'adaptation de domicile) sont mal connus des personnes âgées. La difficulté de trouver les informations relatives à ces programmes et la complexité des procédures pour y avoir accès restreignent le nombre de personnes âgées qui arrivent à en bénéficier.

Certains programmes gouvernementaux doivent être révisés pour mieux répondre aux besoins des personnes âgées. En raison de critères d'admissibilité trop stricts, de nombreuses personnes âgées ne peuvent s'offrir un logement convenable ou aménager leur lieu de résidence pour demeurer chez elles. Quant à l'Allocation-logement, elle n'a pas été indexée depuis plusieurs années, ce qui en réduit l'impact d'année en année. Les personnes âgées qui expriment une préférence marquée pour demeurer à domicile le plus longtemps possible ont souvent besoin d'adapter leur lieu de résidence pour pouvoir continuer à y vivre. Or, les délais pour ce faire sont jugés beaucoup trop longs.

Les problèmes d'accès au logement sont constatés par des milliers de Canadiens. Dans une large consultation menée en 2016, des milliers de Canadiens ont demandé au gouvernement fédéral d'agir pour améliorer l'accès au logement convenable. Ils suggèrent notamment d'aider en priorité les personnes qui en ont le plus besoin, de rendre le logement plus abordable et de renforcer le secteur du logement social.

Les solutions

1. **Hausser le montant maximal mensuel du programme Allocation-logement à 150 \$, l'indexer annuellement et hausser le revenu annuel à partir duquel un ménage n'y a plus droit.**
2. **Rendre le crédit d'impôt pour maintien à domicile accessible et simple à obtenir pour toute personne de 65 ans et plus.**
3. **Permettre aux personnes âgées et handicapées d'obtenir l'aide financière pour modifier leur habitation dans un délai maximal de 12 mois.**
4. **Augmenter le nombre de logements sociaux pour les personnes âgées.**
5. **Ajuster les critères pour permettre à un plus grand nombre de personnes âgées d'être admissibles au programme Supplément au loyer.**



ENJEU 02 :
ASSURER
UNE QUALITÉ
DE VIE

DROIT 03 :
LE DROIT À DES SERVICES
À DOMICILE ACCESSIBLES
ET DE QUALITÉ

En raison de la population vieillissante, le nombre de personnes âgées vivant à domicile et le nombre de services qu'elles sollicitent sont en croissance. Ces services incluent notamment l'aide à domicile, le recours à des services professionnels et les soins prodigués par les proches aidants.

Le saviez-vous?

- Le Québec se situe en avant-dernière position des provinces canadiennes, devant l'Île-du-Prince-Édouard, pour ses investissements par personne dans les services à domicile.



Les problèmes

Le réseau de la santé est soumis à des compressions et des réformes qui n'ont pas amélioré les services. Il manque de personnel et de temps alloués aux services à domicile. Le délai d'attente pour y avoir accès peut atteindre 2 ans. De plus, la façon d'appliquer les critères d'admissibilité varie d'une région à l'autre, ce qui crée des iniquités.

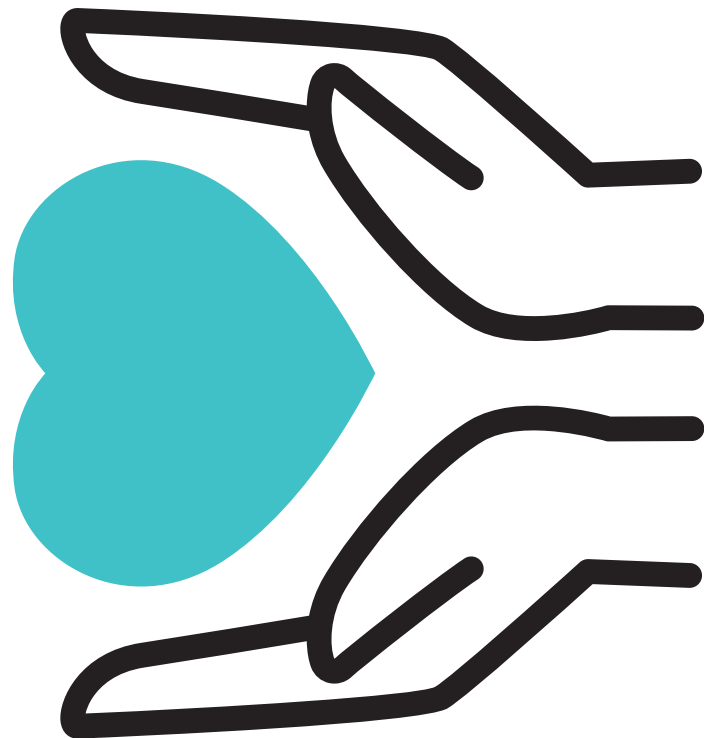
Les services offerts dans les résidences privées à but lucratif varient en quantité et en qualité.

L'offre présentée par les propriétaires de résidences privées aux personnes désireuses d'y emménager ne se reflète pas toujours dans le quotidien. De plus, les propriétaires sont parfois réticents à investir dans la formation de leur personnel, même si celle-ci est nécessaire pour améliorer la qualité des services.

Le rôle des proches aidants s'alourdit. Les proches aidants jouent un rôle crucial pour les personnes en perte d'autonomie. Puisqu'ils ont de grandes responsabilités, ils ont besoin de périodes de répit pour éviter l'épuisement. Or les groupes communautaires, qui sont leur principal soutien, sont sous-financés. Ainsi, malgré une forte demande, ils doivent limiter ou réduire leurs services aux proches aidants, comme en témoigne la fermeture de certains centres de jour. De plus, les organismes qui offrent des services de répit ne sont pas toujours connus des proches aidants.

Les solutions

1. Augmenter et protéger le financement public des activités dédiées aux soins et services à domicile ainsi qu'aux activités de répit.
2. Établir les critères d'admissibilité au niveau provincial pour assurer une équité d'accès au programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPA).
3. Mieux outiller les propriétaires de résidences privées à but lucratif en leur offrant de la formation et la mise à jour du personnel.
4. S'assurer de la qualité et de la continuité des soins et services dans l'application de l'offre proposée par les propriétaires de résidences privées pour personnes âgées.



ENJEU 02 :
ASSURER
UNE QUALITÉ
DE VIE

DROIT 04 :
LE DROIT À DES
SERVICES SOCIAUX ET
DE SANTÉ PUBLICS
DE QUALITÉ

Les services sociaux et de santé sont organisés en trois niveaux. Les services de première ligne, fournis notamment par les médecins de famille, offrent des services généraux et des soins courants. Les services de deuxième et troisième ligne, parmi lesquels on retrouve les centres de réadaptation, assurent des services spécialisés ou ultraspecialisés et des soins plus complexes. Pour y avoir accès, il faut d'abord consulter un professionnel de la santé de la première ligne. Ces trois lignes devraient être intégrées de façon à assurer un suivi fluide des problèmes de santé.

Le saviez-vous?

- En 2011, les personnes âgées, environ 14 % de la population canadienne, comptaient pour près de 44 % des dépenses annuelles de santé des provinces et des territoires.
- Le Canada est le seul pays développé à avoir des soins de santé universels, mais pas d'assurance médicaments universelle.



Les problèmes

Le gouvernement québécois investit peu en prévention. Avec moins de 2% de son budget en santé consacré à la prévention, le Québec fait mauvaise figure à l'échelle canadienne. Plusieurs études ont démontré que chaque dollar investi en prévention permet d'économiser entre 10 \$ et 100 \$. Il s'agit d'une manière efficace de permettre aux personnes âgées de vivre plus longtemps, en meilleure santé et de façon plus autonome, tout en diminuant le taux d'hospitalisation et l'utilisation de médicaments.

Le système de santé actuel est mal adapté pour répondre aux besoins complexes et grandissants des personnes âgées. Selon l'Association médicale canadienne, il devrait être facile d'accéder au niveau de soins appropriés et de passer d'une ligne de service à l'autre en douceur. Toutefois, l'absence d'une première ligne efficace (observable par la difficulté d'accéder à un médecin de famille) augmente le besoin d'aller à l'urgence et les cas d'hospitalisation, ce qui contribue à l'alourdissement du système de santé.

Il faut aussi savoir que près de 75 % des Canadiens de plus de 65 ans ont au moins un trouble de santé chronique. Puisque ces personnes sont souvent traitées par plusieurs professionnels et médecins différents, une certaine fluidité entre les différentes lignes de services est importante. De façon générale, le personnel de la santé devrait également être mieux formé sur les besoins et les soins spécifiques des patients âgés.

L'offre de service d'hébergement et de soins de longue durée est défaillante. Les listes d'attente s'allongent et, selon les résultats des inspections des bâtiments, 32% des centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) sont en mauvais état. De plus, le manque de personnel, notamment infirmier, a des répercussions sur la qualité des soins qui y sont offerts.

Les proches aidants reçoivent peu de soutien. Malgré l'importance et la valeur de leur rôle, les personnes qui prennent soin d'un proche sont peu nombreuses à avoir reçu de l'aide (financière ou autre) des gouvernements provincial et fédéral.

Le Canada est un des pays où les médicaments sont les plus chers au monde. Les pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) qui ont un système public de santé et un régime public d'assurance médicaments ont des prix de 24% à 48% moins élevés qu'au Québec. Seulement 43% de la population est couverte par le régime public d'assurance maladie du Québec, ce qui diminue le pouvoir de négociation du gouvernement et limite sa capacité de contrôler les coûts.

Les solutions

1. Investir dans des programmes de prévention pour favoriser un vieillissement en santé et faire la promotion de ces programmes.
2. Développer et mettre en œuvre des modèles de prestations de services de santé intégrés et interdisciplinaires pour les personnes âgées.
 - 2.1 Assurer une première ligne efficace, notamment en facilitant l'accès à un médecin de famille aux personnes âgées qui n'en ont pas et en obligeant les médecins à inclure un certain pourcentage d'ânés dans leur clientèle.
 - 2.2 Assurer la continuité des soins de santé et des services sociaux entre les trois lignes professionnelles tout en assurant la disponibilité des soins à domicile.
 - 2.3 Former les professionnels de la santé sur les besoins cliniques des patients âgés.
3. Créer un programme entièrement public d'assurance médicaments.
4. Reconnaître l'apport important des proches aidants dans le système de santé et leur accorder une aide financière plus importante.
5. S'assurer que les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite qui ont besoin d'une prise en charge temporaire ou permanente aient un hébergement adéquat.
6. Augmenter et protéger le financement public des services sociaux et de santé partout au Québec.

ENJEU 02 :
ASSURER
UNE QUALITÉ
DE VIE

DROIT 05 :
LE DROIT À UNE OFFRE DE
TRANSPORT COLLECTIF
ACCESSIBLE ET ABORDABLE

Le transport collectif est essentiel pour les personnes âgées qui n'ont pas d'automobile. Il regroupe tous les modes de transport en commun comme l'autobus, le métro, le tramway et d'autres modes de transport conçus pour répondre aux besoins de certaines clientèles comme le taxibus en région et le transport adapté pour personnes à mobilité réduite. Il permet aux personnes âgées d'accéder aux services de base (épicerie, pharmacie, hôpitaux, etc.) et de visiter des proches. De ce fait, ce type de transport favorise leur participation sociale et augmente leur niveau d'autonomie.

Le saviez-vous?

- Dans certaines villes, comme Laval, l'accès au transport en commun est gratuit pour les personnes de 65 ans et plus.

Les problèmes

L'offre de transport collectif est parfois inadéquate.

Plusieurs personnes âgées, surtout celles vivant en région, doivent composer avec des services de transport collectif qui ne répondent pas à leurs besoins (faible fréquence, peu ou pas de lien entre les différentes régions, etc.). Elles sont alors forcées de trouver une personne capable de les transporter d'un point à un autre.

Le nombre d'usagers du transport adapté augmente chaque année, mais le financement ne suit pas la demande, ce qui en limite l'accès.

Le coût du transport collectif est parfois trop élevé pour les moyens financiers limités de certaines personnes âgées. La tarification du transport collectif pour les personnes âgées de 65 ans et plus varie grandement d'une région à l'autre. En réduire significativement le coût le rendrait assurément plus accessible aux personnes âgées.

Certaines personnes âgées évitent de prendre l'autobus parce qu'elles ne s'y sentent pas en sécurité. Cette situation est notamment causée par les démarrages rapides, le peu de temps pour s'asseoir avant le démarrage, les freinages brusques et les arrêts d'autobus mal déneigés.

Les solutions

1. Obliger chaque municipalité régionale de comté (MRC) à mettre sur pied un service de type taxibus sur leur territoire respectif et inscrire le tout dans un plan stratégique de transport collectif en région rurale.
2. Allouer un crédit d'impôt (Québec) non remboursable de 20 % à tous les usagers du transport en commun qui ont un abonnement mensuel.
3. Accorder la gratuité du transport en commun pour les personnes de 65 ans et plus résidant sur le territoire couvert par l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et une réduction d'au moins 50 % du tarif régulier pour les autres centres urbains.
4. Accorder au transport adapté un financement adéquat lui permettant de répondre aux besoins permanents, temporaires et d'urgence.
5. Offrir systématiquement les services adaptés à une clientèle âgée, notamment l'abaissement du plancher de l'autobus lorsque cela est possible.
6. Assurer un transport interrégional et provincial avec des horaires adéquats permettant aux personnes âgées de se déplacer d'une région à l'autre.



ENJEU 02 :
ASSURER
UNE QUALITÉ
DE VIE

DROIT 06 :
LE DROIT À UN
MILIEU DE VIE
SÉCURITAIRE

Pour les personnes âgées, la sécurité est une source importante de préoccupation. Elles cherchent à assurer leur sécurité physique, psychologique, matérielle et financière dans leurs différents milieux de vie. Pour assurer la sécurité des personnes âgées, il importe de développer les réflexes d'autodéfense de la population âgée et de lutter collectivement contre la maltraitance et l'intimidation.

Le saviez-vous?

- La maltraitance est un problème social qui touche entre 4% et 7% des personnes âgées vivant à domicile, ce qui représente, au Québec, entre 56 000 et 98 000 personnes.
- Depuis 2010, la ligne Aide Abus Aînés a reçu plus de 22 000 appels. Près du tiers de ces appels étaient des cas d'exploitation financière ou matérielle.



Les problèmes

Les personnes âgées ont besoin de développer davantage de réflexes pour préserver leur sécurité.

Les personnes âgées elles-mêmes, leurs proches et la collectivité doivent prendre les moyens nécessaires afin d'améliorer la sécurité des personnes âgées. Il est aussi important de renforcer la prévention faite par les gouvernements et les organismes du milieu pour limiter les situations pouvant ébranler la sécurité physique, psychologique, financière et matérielle des personnes âgées.

Chaque personne âgée doit développer des réflexes d'autodéfense dans le but d'assurer sa sécurité dans une variété de situations : à domicile, dans la rue, dans un véhicule, lors d'une panne, en cas de fraude, de vol d'identité, d'incendie, etc.

Les personnes âgées sont souvent réticentes à dénoncer les abus dont elles sont victimes.

Les personnes âgées ressentent souvent de la honte d'être victimes d'abus ou de fraude et n'osent pas dénoncer les personnes qui en sont responsables par peur de représailles. Cette situation est encore plus dramatique pour les personnes âgées qui n'ont pas d'autre proche que leur agresseur vers qui se tourner. La situation problématique doit pouvoir être dénoncée facilement par les personnes âgées elles-mêmes ou par des personnes de leur entourage.

Les personnes âgées ne savent pas vers qui se tourner lorsque leur sécurité est compromise.

Lorsqu'elles se sentent en danger ou qu'elles ressentent de la détresse, les personnes âgées s'orientent fréquemment vers le système de santé qui n'est pas conçu pour répondre adéquatement à l'ensemble de leurs demandes d'aide.

De nombreux organismes communautaires sont outillés pour les soutenir et les référer aux ressources du milieu. Le gouvernement du Québec finance déjà le programme Initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité (ITMAV) qui remplit ces objectifs. Dans le but de compléter et de renforcer le réseau de services aux personnes âgées, il apparaît essentiel de consolider les centres d'aide et d'accompagnement aux aînés vulnérables existants et de les financer de façon récurrente.

Les personnes âgées craignent parfois pour leur sécurité dans les lieux publics. L'accès aux espaces publics et privés représente une condition essentielle à la vie en société d'une personne âgée (environnement extérieur, voies publiques, maisons privées, résidences de retraite, ressources intermédiaires et centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD). Or, les personnes âgées font fréquemment face à des problèmes d'aménagement et d'entretien des espaces publics, comme les surfaces glacées ou enneigées et la durée trop courte des feux de signalisation aux passages piétonniers.

Les solutions

1. Favoriser le développement et le maintien de réflexes d'autodéfense chez les personnes âgées, particulièrement au niveau de la sécurité à domicile et de la sécurité financière.
2. Promouvoir les interventions de proximité des organismes communautaires auprès des personnes âgées en situation de vulnérabilité que le réseau de la santé et des services sociaux ne peut pas toujours identifier adéquatement.
3. Compléter le réseau de services aux personnes âgées vulnérables en y intégrant des centres d'aide et d'accompagnement leur assurant un soutien personnalisé au niveau administratif, juridique et psychosocial.
4. Établir des dispositifs légaux et des mécanismes formalisés de signalement obligatoire dans les cas d'abus et de maltraitance des personnes âgées vulnérables hébergées dans le réseau de la santé et des services sociaux.
5. Améliorer la structure de traitement des plaintes et d'accompagnement pour les personnes à domicile victimes d'abus et de maltraitance.
6. Collaborer à la mise en place de projets structurants visant l'accessibilité universelle aux espaces publics extérieurs, bâtiments publics, lieux d'hébergement privés et publics et domiciles des personnes âgées.

La participation sociale peut prendre plusieurs formes : s'éduquer, s'occuper de ses enfants ou petits-enfants, visiter des amis ou des voisins, faire du bénévolat dans un organisme communautaire, etc. De son côté, la participation citoyenne passe par l'expression de son point de vue dans des lieux publics appropriés, par la participation électorale et par l'implication dans la vie communautaire. Être actif socialement et participer à la vie citoyenne engendre des bienfaits sur la santé physique, mentale et émotionnelle des personnes âgées en plus de contribuer à la vitalité des communautés.

Le saviez-vous?

- Près de 25% des personnes âgées de 65 ans et plus n'ont aucun ami.
- Plus de 30% des Québécois de 65 ans et plus n'ont pas de contact à chaque semaine avec leur famille.
- Les personnes âgées qui sont isolées sur le plan social sont moins en mesure de participer et de contribuer à la vie communautaire.
- L'isolement social a une incidence sur la santé psychologique et cognitive des personnes âgées. Il est associé à des niveaux supérieurs de dépression et de suicide.

Les problèmes

De nombreux obstacles limitent la participation sociale des personnes âgées. Vieillesse et participation sociale ont longtemps été considérées comme opposées et la retraite associée à tort à un désengagement de la vie sociale.

Même si de plus en plus de personnes âgées mènent une vie sociale active, certaines demeurent à l'écart. Elles sont parfois freinées par l'absence de reconnaissance sociale, un manque de confiance en soi ou un manque d'information sur comment s'impliquer socialement. Les personnes âgées qui n'ont pas accès aux nouvelles technologies de l'information sont plus limitées dans leurs possibilités de contacts et risquent davantage de ne pas être au courant des changements se produisant dans la société. L'âgisme et une vision négative du vieillissement ont également un effet négatif sur leur participation sociale et leur présence active dans la communauté.

La place et le rôle qu'occupent les personnes âgées dans la société sont mal définis. Les personnes âgées n'occupent pas toujours la place qui leur revient et leur contribution est rarement reconnue à sa juste valeur. Pourtant, la vieillesse est riche d'expériences acquises, de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être à partager. Les personnes âgées peuvent transmettre ce savoir et assumer des rôles majeurs dans le développement social, culturel et économique de leur milieu.

Peu d'espaces de discussion permettent aux personnes âgées d'exprimer leurs besoins et leurs idées. Plusieurs personnes âgées se regroupent par champ d'intérêt ou en fonction de leurs loisirs. Il existe toutefois peu d'espaces intergénérationnels de parole citoyenne favorisant la libre expression des personnes âgées sur la contribution qu'elles souhaitent apporter à la société.

Les solutions

1. Définir, mettre en valeur et diffuser les rôles sociaux et la contribution que les personnes âgées sont amenées à jouer après la retraite.
2. Assurer à toutes les personnes âgées l'accès à l'information sur la société et ses changements par le biais des nouvelles technologies de l'information.
3. Développer des lieux d'expression intergénérationnels incitant les personnes âgées à s'exprimer sur la place qu'elles veulent occuper et la contribution qu'elles souhaitent apporter à la société.
4. Faire en sorte que les personnes âgées isolées et vulnérables vivent des interactions sociales valorisantes sur une base régulière.
5. Constituer des tribunes d'expression publiques favorisant l'expression des personnes âgées sur les politiques et les mesures qui les concernent.



**ENJEU 03 :
FAVORISER
L'INCLUSION
SOCIALE**

**DROIT 08 :
LE DROIT AU PLEIN ACCÈS
AU MARCHÉ DU TRAVAIL
ET À LA CONCILIATION
TRAVAIL-RETRAITE**

Alors qu'un nombre grandissant de personnes de 65 ans et plus retardent la prise de leur retraite parce que leurs revenus ne sont pas suffisants, d'autres retournent sur le marché du travail pour les augmenter ou encore par besoin de socialisation. Elles y rencontrent toutefois plusieurs défis.

Le saviez-vous ?

- En dix ans, le nombre de travailleurs âgés de 55 ans et plus a augmenté de 64%.
- Après 65 ans, un homme sur sept et une femme sur 20 sont encore en emploi.

Les problèmes

Les tâches exigées par les employeurs ne sont pas toujours adaptées aux capacités des travailleurs âgés. Avec le vieillissement de la population et la pénurie de main-d'œuvre, les entreprises doivent mettre en place des mesures favorisant la rétention des travailleurs âgés. Elles peuvent, par exemple, prévoir un allègement ou une réorganisation des tâches des travailleurs âgés. Ces pratiques sont de plus en plus fréquentes dans les milieux de travail syndiqués.

Les employeurs ne sont pas toujours conscients des bénéfices d'avoir des personnes aînées à leur emploi. Certains employeurs évitent d'embaucher des personnes aînées, même si elles ont de meilleures connaissances ou plus d'expérience que les plus jeunes avec qui elles sont en compétition. D'autres cherchent à inciter les personnes aînées à prendre leur retraite.

Pourtant, l'intégration continue des travailleurs âgés sur le marché du travail a d'importants effets bénéfiques. Elle contribue de façon évidente au développement économique. Les entreprises dont la main-d'œuvre est multigénérationnelle profitent également d'un avantage de taille : les employés partagent quotidiennement leurs différentes expériences et apprennent de leurs collègues.

Les personnes aînées ne connaissent pas toujours bien leurs droits au travail. Il est illégal d'obliger un salarié à prendre sa retraite en raison de son âge. Même lorsqu'un travailleur devient moins productif, il ne peut être congédié sans que son employeur ait d'abord mis en place des moyens pour l'aider à améliorer sa performance. En effet, selon la Loi sur les normes du travail et la Charte des droits et libertés de la personne, il est interdit aux employeurs de traiter un travailleur différemment en raison de son âge. Malgré tout, certains employeurs ne respectent pas la loi. Pour faire valoir leurs droits, les travailleurs doivent mieux les connaître.

De nombreux proches aidants mettent en danger leur emploi et leur sécurité économique lorsqu'ils prennent soin d'un proche. Des milliers de Québécois jouent le rôle de proches aidants et offrent des soins et du soutien à un proche malade. Assumer cette responsabilité tout en conservant son emploi et en continuant à payer ses factures est souvent un véritable casse-tête. Actuellement, les proches aidants ont le droit de s'absenter du travail et peuvent toucher jusqu'à 15 semaines d'assurance-emploi si un membre de leur famille est gravement malade ou blessé.

Les solutions

1. Favoriser la mise en place de pratiques d'allègement ou de réorganisation des tâches des travailleurs âgés pour faciliter leur maintien en poste.
2. Sensibiliser les employeurs quant aux bénéfices pour leur entreprise de conserver en emploi les travailleurs âgés.
3. Sensibiliser les travailleurs âgés sur leurs droits en regard de la Loi sur les normes du travail et de la Charte des droits et libertés de la personne.
4. Adapter le système d'assurance-emploi et la Loi sur les normes du travail pour permettre à une personne qui est à la fois salariée et proche aidante de s'absenter du travail jusqu'à 15 semaines, tout en recevant des prestations d'assurance-emploi.



ENJEU 03 :
FAVORISER
L'INCLUSION
SOCIALE

DROIT 09 :
LE DROIT À L'ACCÈS À
L'ÉDUCATION ET À LA
FORMATION CULTURELLE

La capacité d'accéder au savoir et d'apprendre est devenue essentielle pour se maintenir à niveau dans un monde où l'acquisition de nouvelles connaissances et les changements technologiques s'accélèrent. C'est également une nécessité pour l'exercice du droit au travail et pour une participation active au sein de la famille, de la communauté, de la culture et de la vie citoyenne.

Le saviez-vous ?

- De nombreuses recherches démontrent qu'apprendre de nouvelles choses favorise le maintien des capacités cognitives jusqu'à un âge avancé et permet d'en atténuer le déclin.
- La capacité de tous les individus d'accéder au savoir et d'apprendre tout au long de leur vie est reconnue par l'Organisation des Nations unies (ONU) comme étant une des conditions nécessaires au développement culturel, social et économique d'un pays.



Les problèmes

Le gouvernement ne reconnaît pas l'importance de la formation continue personnelle. Les politiques québécoises d'éducation et de vieillissement reconnaissent le droit à la formation scolaire traditionnelle et à la formation continue professionnelle. Ce n'est toutefois pas le cas de la « formation continue personnelle », c'est-à-dire de la formation suivie tout au long de la vie et qui ne vise pas l'obtention d'un diplôme ou l'amélioration des compétences nécessaires dans le cadre d'un emploi. Cela influence sa disponibilité, sa promotion et son financement.

L'accessibilité à des formations adaptées et abordables est limitée. Même si la formation continue personnelle est nécessaire et privilégiée par les personnes âgées, il n'existe aucun appui financier pour en faciliter l'accès. Les Universités du troisième âge fournissent ce type de formation à une partie de la population âgée, mais ceux qui ne peuvent pas en profiter sont nombreux. D'abord, elles ne sont présentes que dans les grands centres. Aucun cours n'est offert à distance. De plus, puisqu'elles doivent s'autofinancer, les coûts d'inscription sont trop élevés pour un segment de la population. Finalement, leur contenu ne répond pas aux besoins et attentes de tous, particulièrement ceux dont le niveau de scolarité est moins élevé. L'Éducation populaire répondait autrefois à ce segment de population, mais elle a été abolie par le gouvernement il y a plusieurs années.

L'accès à la culture varie selon les milieux dans lesquels vivent les personnes âgées. La politique *Vieillir et vivre ensemble* reconnaît l'importance de la participation des personnes âgées à la culture : « La culture est ancrée dans l'identité québécoise et chacun devrait pouvoir y avoir accès quel que soit son milieu de vie. Ainsi, le développement de l'offre culturelle par et pour les aînés est nécessaire ». La personne âgée est un apprenant, un agent d'éducation et de transmission et un artisan du patrimoine humain, culturel et social. Toutefois ce ne sont pas toutes les personnes âgées qui y ont accès (sur place ou à distance) ou qui ont les moyens d'y participer et d'y contribuer. Dans certaines régions, les cours, formations, salons, expositions, loisirs et spectacles destinés aux aînés sont nombreux.

Toutefois, les personnes âgées habitant dans de petites villes et dans les régions plus éloignées se plaignent d'une absence de services socioculturels et d'un manque d'activités tenues hors des brefs événements saisonniers.

Les personnes âgées gagneraient à savoir mieux utiliser les technologies de l'information.

L'ordinateur portable, la télévision, le téléphone portable, la tablette interactive, l'Internet constituent l'ensemble des technologies de l'information et de la communication. Dans notre société dite numérique, l'utilisation de ces technologies est devenue essentielle pour assurer son bien-être personnel, obtenir des services, accéder à la culture, participer activement à la société et acquérir de nouvelles connaissances. Or, plusieurs personnes âgées n'y ont pas accès pour des raisons financières, par absence de réseau sur leur territoire ou par manque de connaissances nécessaires pour utiliser ces outils. Quant à l'offre de formation, elle est soit absente dans certaines régions ou bien victime de sa popularité dans d'autres où les listes d'attente sont longues.

Les solutions

- 1. Intégrer l'accès pour les personnes âgées à de la formation continue personnelle aux politiques d'éducation pour les adultes du gouvernement québécois afin d'en assurer la disponibilité et le financement.**
- 2. Assurer l'accessibilité (physique ou à distance) à des programmes de formation continue personnelle adaptés aux personnes âgées et offerts à un coût abordable ou admissible à un crédit d'impôt.**
- 3. Inclure des activités de formation culturelle et de création artistique dans les programmes de formation continue personnelle destinés aux personnes âgées.**
- 4. Assurer la participation de toutes les personnes âgées au monde de l'informatique par l'accès à des outils et à de la formation à des coûts abordables et déductibles d'impôt.**

ENJEU 04 :
S'ENGAGER DANS
UNE DÉMARCHE DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE

DROIT 10 :
LE DROIT À UN
ENVIRONNEMENT SAIN
ET RESPECTUEUX DE
LA BIODIVERSITÉ

Les ressources naturelles – l'eau, la forêt, la faune et la biodiversité – sont souvent considérées comme un bien public universel. À l'heure de l'exploitation des ressources naturelles et des changements climatiques causés par l'activité humaine, plusieurs sont préoccupés par la préservation d'un environnement sain pour les générations à venir.

Le saviez-vous?

- En 2011, le Canada était le 4^e plus grand consommateur d'eau par habitant des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
- En 2010, le Canada produisait 20 tonnes de CO2 par habitant, loin devant le Japon (10 tonnes), la France (8 tonnes) ou la Suède (7 tonnes).
- Le Canada se situe en 10^e position mondiale pour le pourcentage de son territoire réservé à la conservation de la biodiversité et du patrimoine naturel.

Les problèmes

Les personnes âgées sont peu impliquées dans les causes environnementales. La retraite est une période riche en termes d'implication citoyenne et bénévole. Toutefois, la protection de l'environnement ne figure généralement pas parmi les premières causes défendues par les personnes âgées. De plus, il existe un manque de volonté politique des gouvernements fédéral et provincial lorsque vient le moment d'encourager l'implication bénévole au sujet de la préservation de l'environnement, de la réduction de l'empreinte écologique et du développement durable.

Plusieurs personnes ne sont pas au courant de l'impact de leurs actions sur l'environnement.

Sans le savoir, plusieurs personnes posent quotidiennement des gestes qui ont des conséquences sur l'environnement et peu de démarches sont effectuées pour les informer et les sensibiliser à ce sujet. Il est pourtant de la première importance de préserver l'environnement pour les générations futures.

L'exploitation des ressources naturelles n'est pas suffisamment encadrée au Québec. Il y a plusieurs problèmes auxquels le gouvernement peut s'attaquer. Pensons aux personnes ou aux industries qui polluent l'environnement sans en subir les conséquences ou à celles qui exploitent l'eau potable dans le but de la vendre.

Les solutions

1. Encourager l'implication des personnes âgées retraitées dans la réalisation d'actions citoyennes bénévoles au sujet de la préservation ou de la défense de l'environnement.
2. Favoriser toute démarche éducative et de sensibilisation en matière d'environnement auprès des citoyens de toutes les générations.
3. Demander au gouvernement du Québec de mettre en place une politique environnementale intégrant la notion de pollueurs-payeurs et d'en assurer l'application.
4. Reconnaître l'eau comme un bien commun essentiel et assurer la mise en place de mesures pour qu'elle soit protégée de l'exploitation par les industries privées et qu'elle soit accessible à tous les citoyens.
5. Assurer un contrôle par l'État visant à modérer l'exploitation des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables.



JOIGNEZ VOTRE VOIX !



JOIGNEZ LES
25 000 MEMBRES DE
L'AQDR POUR DES
REVENDEICATIONS ET DES
REPRÉSENTATIONS
PLUS FORTES

**DEVENEZ MEMBRE DE L'AQDR
35 ANS DE LUTTES, D'ESPOIRS
ET DE VICTOIRES**

Appuyez le seul organisme dont la mission exclusive est la défense collective des droits des personnes aînées

Bénéficiez de nombreux rabais et avantages offerts par nos partenaires (protection juridique, assurances, etc.)



AQDR

AQDR nationale

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES

INFORMATION ET ADHÉSION

514 935-1551

Sans frais 1 877 935-1551

info@aqdr.org | www.aqdr.org

5 CONSEILS D'ASSURANCE POUR LES 55 ANS ET PLUS



La Capitale

Assurances générales

Cabinet en assurance de dommages

La Capitale est fière de soutenir l'AQDR depuis 15 ans et de contribuer ainsi à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées du Québec. Nous avons votre bien-être à cœur et c'est pourquoi nous souhaitons vous donner quelques trucs pour profiter de tous les avantages auxquels vous avez droit sur vos assurances auto, habitation et véhicules de loisirs!

1. Assurance auto : avisez votre assureur des changements à vos habitudes

Si vous prenez votre retraite ou déménagez plus près des services, vous utiliserez sûrement moins votre voiture. Avisez-en votre assureur! Comme le kilométrage parcouru avec votre véhicule diminue, vous pourriez profiter d'une réduction de votre prime d'assurance auto.

2. Assurance habitation : profitez des avantages réservés aux 55 ans et plus

Il n'y a plus d'hypothèque sur votre résidence? Informez-en votre assureur. À La Capitale, les assurés de plus de 55 ans ont droit à une réduction supplémentaire sur leur assurance habitation libre d'hypothèque. De plus, vous avez le choix entre la reconstruction ou le remboursement en argent en cas de sinistre majeur causant la destruction de votre résidence.

3. Assurances véhicules de loisirs : des avantages gratuits pour les amateurs de camping

Vous faites le tour des campings avec votre roulotte ou votre motorisé? Nos assurances autocaravane et caravane en mouvement incluent une assistance routière complète sans frais, procurant des services d'urgence partout au Canada et aux États-Unis!

4. Assurance protection juridique : le complément idéal (et rassurant) de vos assurances

Pour un peu plus de 1 \$ par semaine, cette protection additionnelle vous permet, entre autres, de consulter ou d'être accompagné par l'avocat de votre choix sans avoir à en déboursier tous les frais. Une aide précieuse dans une foule de situations! Quelques exemples : rédaction d'un testament ou d'un mandat d'inaptitude, règlement de succession, négligence médicale ou troubles de voisinage.

5. Regroupez vos assurances pour économiser et obtenir plus d'avantages!

En regroupant vos assurances chez le même assureur, vous obtiendrez une réduction additionnelle sur vos primes. De plus, La Capitale vous offre une assistance routière auto gratuite si vous possédez à la fois une assurance auto, habitation et protection juridique chez nous!

Pour en apprendre plus sur les avantages que La Capitale réserve aux membres de l'AQDR, visitez **lacapitale.com/aqdr** ou composez le **1 800 322-9226**.



AQDR NATIONALE
7105, RUE SAINT-HUBERT
BUREAU 304
MONTREAL QC H2S 2N1

514 935-1551
SANS FRAIS 1 877 935-1551
INFO@AQDR.ORG
WWW.AQDR.ORG

